

Direction
Départementale Des
Territoires et De La Mer
Unité Cultures Marines et Pêche



CAHIER

ENQUETE PUBLIQUE n° EP_MN_nov_2021

du 02/11/2021 au 02/12/2021

Article R.923-25 du Code rural et de la pêche maritime

la Mairie de :

le Service délocalisé de :

Les demandes d'autorisations de cultures marines ayant fait l'objet d'une annonce et d'une enquête publique par affiche apposée du 02/11/2021 au 02/12/2021 dans :

- Les mairies de SAINT-TROJAN-LES-BAINS, NIEULLE-SUR-SEUDRE, SAINT-PIERRE-D'OLERON, LE CHATEAU-D'OLERON, BREUILLET, PORT-DES-BARQUES, SAINT-FROULT, DOLUS-D'OLERON, MORNAC-SUR-SEUDRE, ARVERT, BOURCEFRANC-LE-CHAPUS, LA TREMBLADE, SAINT-JUST-LUZAC, CHAILLEVETTE

– Les locaux de la Direction départementale des territoires et de la mer de Marennes

N'ont pas fait l'objet d'observations

Ont fait l'objet des observations ci-jointes

Fait à

, le